COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1er JUILLET 2014 A 18H30 CONCERNANT LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Etaient présents :
M. Vincent DEBES, Maire
Mme Michèle STEIBLE, Adjointe au Maire
Mme Véronique ARTH, Conseillère Municipale
Mme Valérie MARTZ, Conseillère Municipale
Mme Christiane MECKLER, Conseillère Municipale
Mme Andrée ZEDER, Conseillère Municipale
M. Christian GRINGER, Conseiller Municipal
M. Cédric VALENTIN, Conseiller Municipal
Mme Martine WERNERT, Responsable du service scolaire
M. Guy GERLING, Président du Centre socioculturel
M. Farid LAGGOUNE, Directeur du Centre socioculturel
Mme Myriem HANIFI, Représentante parents d'élèves école maternelle du Ried
Mme Marion SIFFERT, Représentante parents d'élèves école maternelle du Ried
M. Jean-Jacques LEMÂTRE, Représentant parents d'élèves école élémentaire « Bouchesèche »
Mme Sophie GARRIGUE, Représentante parents d'élèves école élémentaire « Bouchesèche »
Mme Cathie PARIS, Représentante parents d'élèves école maternelle du Centre
M. Cédric LAUNAY, Représentant parents d'élèves école maternelle du Centre
Mme Laure BECHARD, Représentante parents d'élèves école élémentaire du Centre
Mme Audrey FELIX, Représentante parents d'élèves école élémentaire du Centre
M. Frank MCKENNA, Représentant parents d'élèves école élémentaire du Centre

Etaient excusés :
M. Claude FABRE, Adjoint au Maire
Mme Marianne HICKEL, Conseillère Municipale
Mme Hakima SOUFIANI, Conseillère Municipale

Ordre du jour :

I - Questions des parents
II - Eléments de réponse aux questions des parents
III - Remarque d'ordre général
IV - Comité de pilotage
V - Activités périscolaires
VI - Nouvelles activités pédagogiques

****

Avant de débuter la réunion, M. le Maire demande l'autorisation des autres représentants de parents d'élèves d'accepter la présence des trois personnes au titre de l'école élémentaire du Centre, au lieu de deux initialement prévues. Il n'y a pas d'objection.

Avant de démarrer la réunion, M. le Maire propose de faire un tour de table de présentation, puis cède la parole aux parents.

Avant de poser les questions, les parents d'élèves souhaitent remercier le Centre socioculturel pour la création d'un accueil le mercredi après la classe, aussi bien pour les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire et d'avoir accepté d'avoir plus de flexibilité pour le nombre de jour de présence dans la semaine. Il remercie également la ville pour la création du service d'accueil du matin et d'avoir fait une harmonisation entre les services gérés par la ville et ceux du Centre, grâce à ce changement, il y a une équité entre les familles domiciliées dans le quartier du Ried et ceux du Centre.

I – QUESTIONS DES PARENTS

Les parents d'élèves font part des remarques suivantes :

- Les tarifs sont très élevés pour la garderie du soir, surtout par rapport à ceux pratiqués actuellement par la ville. Pour une égalité entre utilisateurs, ils auraient souhaité que la dégressivité soit plus proportionnelle. Avec les nouveaux tarifs, les parents qui inscriront leurs enfants qu'une ou deux fois par semaine paieront beaucoup plus cher ce qui risque d'inciter les parents à prendre des forfaits plus importants pour avoir un tarif avantageux alors qu'ils ne l'utiliseront pas.
- Les tarifs de la garderie du matin sont exorbitants.
- Le paiement des frais d'inscription à l'avance au Centre socioculturel, représente pour certaines familles une sortie de trésorerie importante, ils souhaiteraient un échelonnement plus important.
- Pour le quartier du Centre, les parents n'ont pas fait de remarques particulières, si ce n'est les tarifs élevés.
- La nouvelle grille tarifaire ne prévoit plus les 20 % accordés précédemment aux familles de Hoenheim ayant 2 enfants ou plus présents simultanément. Cette réduction était également accordée aux familles qui avaient des enfants inscrits au Centre socioculturel. Le Centre reconduira cette mesure à la prochaine rentrée.
- Quelles sont les dates limites d'inscription ?

II – ELEMENTS DE REPONSE AUX QUESTIONS DES PARENTS

Suite aux interrogations des parents, quelques éléments de réponse sont donnés :

- Grâce à des dotations que l'Etat a maintenues pour 2014, la ville pourra faire un effort pour réduire certains tarifs. Pour la garderie du matin, une nouvelle proposition tarifaire sera faite et soumise au vote du conseil municipal le 9 juillet 2014. Il sera prévu un 3ème tarif pour les familles de Hoenheim non-imposables, alors qu'initialement il n'y avait que 2 tarifs. Ils varieront environ entre 0,60 € et 1,20 €. Les nouveaux tarifs seront annoncés par courrier adressé aux familles.
- Pour les accueils ponctuels, un carnet de tickets à utiliser à la convenance des familles, sera proposé. Cette formule répondra aux attentes des familles qui ont des emplois précaires ou qui ne connaissent pas leur emploi du temps à l'avance. L'ancien tarif pour les accueils ponctuels est maintenu et pourra être utilisé par les familles qui ont besoin d'un accueil très exceptionnel.

- Les 20 % accordés précédemment seront également mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Cette réduction s'appliquera sur l'intégralité de la facture.
- Les différences de coût selon le forfait choisi s'expliquent par le fait des fluctuations des présences. Elle aura une incidence sur les taux d'encadrement qui devront être augmentés pour respecter la réglementation établie par jeunesse et sport.
- Pour mémoire sont pris en compte dans le calcul des tarifs, les frais de personnel et toutes les charges fixes. La contribution des parents participe à environ ¼ des dépenses engendrées.
- Les dates limites des inscriptions sont fixées au 18 août 2014 pour les services assurés par la ville et au 1er août 2014 pour ceux assurés par le Centre socioculturel.

III – REMARQUES D'ORDRE GENERAL

Depuis que les inscriptions sont ouvertes, peu de familles ont déposé les dossiers d'inscription, aussi bien pour la garderie du matin, que pour l'accueil du mercredi, alors que les familles avaient répondu massivement pour obtenir l'ouverture de ces nouvelles structures. De ce fait, il sera difficile de prévoir le nombre de personnes à embaucher pour encadrer les enfants.

IV – COMITE DE PILOTAGE

Il se réunira pour la première fois début septembre et ensuite avant chaque période de vacances, pour faire le point sur les activités qui auront été proposées aux enfants. Ce comité sera composé de certains élus, d'enseignants volontaires, de personnel des équipes d'animation et il est proposé également d'y associer par école, un représentant de parents d'élèves élus.

V – ACTIVITES PERISCOLAIRES

Elles seront prévues pour une première période allant jusqu'aux vacances de la Toussaint. Le déroulement de l'accueil du soir pourrait se faire ainsi :

- 16h à 16h20 : accueil et goûter
- 16h20 à 17h20 : activité encadrée par exemple : aide aux devoirs, jeux de société, sport, bricolage, …
- A partir de 17h20 et jusqu'à 18h ou 18h30 : activités en autonomie mais surveillée et éventuellement pour ceux qui sont en capacité de faire les devoirs.

Il faudra trouver des activités qui plaisent aux enfants et faire des réajustements au fur et à mesure.

VI – NOUVELLES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Elles seront organisées dans un deuxième temps et pourront être étendues aux enfants qui ne fréquentent pas habituellement le périscolaire du soir. Les modalités financières seront discutées ultérieurement.

FIN DE LA REUNION 20H30

Hoenheim, le 3 juillet 2014

Vu

Martine WERNERT
Responsable des Affaires Scolaires

Vu

Jean-Philippe REBOH
Directeur Général des Services

Vu

Michèle STEIBLE
Adjointe au Maire